

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 mai 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 mai 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en application du paragraphe 3 de la résolution [2651 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, le dixième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs
(Signé) Christian **Ritscher**



Dixième rapport du Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

Résumé

L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes présente son dixième rapport au Conseil de sécurité, marquant les principaux nouveaux résultats dans l'exécution de son mandat pour ce qui est d'amener à répondre de ses crimes fondamentaux l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech).

À la suite des résultats d'enquête qui avaient été précédemment communiqués, l'Équipe a lancé avec succès de nouvelles pistes sur la mise au point et l'emploi d'armes biologiques et chimiques, la destruction du patrimoine culturel et religieux et les crimes commis contre diverses communautés en Iraq. Elle a commencé à constituer des dossiers dans le cadre de procédures pénales avec ses homologues irakiens : juges d'instruction, procureurs, experts légistes et spécialistes de l'application de la loi contre les membres de Daech/EIIL ayant commis des crimes, qui ont fui l'Iraq et résident dans des pays tiers.

L'Équipe, qui est persuadée qu'un cadre juridique national sera adopté à l'avenir afin de poursuivre en justice des membres de Daech/EIIL pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, entend travailler avec les autorités judiciaires irakiennes sur des éléments de preuve essentiels et des pistes permettant d'étayer les accusations liées à des crimes fondamentaux.

L'Équipe continuera de partager ses compétences et ses connaissances avec les juridictions compétentes en Iraq et ailleurs, pour amener les membres de Daech/EIIL à répondre de leurs crimes.

Le grand projet de numérisation des éléments de preuve continue d'être systématiquement mis en place sous la direction de l'Équipe, qui aide ses homologues à numériser les dossiers dans plusieurs tribunaux de Bagdad, Tikrit, Anbar, Ninive, Kirkouk, Taza Khormatou et Erbil. Cette assistance comprend une formation à la gestion des données essentielles et l'archivage des documents papier.

L'Équipe demeure fermement résolue à mettre à la disposition de ses homologues irakiens ses compétences, les informations recueillies et du matériel, en particulier dans le cadre de son projet de numérisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. État d'avancement des enquêtes	4
A. Avancement des enquêtes prioritaires	4
B. Groupes thématiques spécialisés : systématiser le savoir-faire concernant les principaux aspects des enquêtes	9
C. Composition de l'Équipe d'enquêteurs et installations à sa disposition	11
III. Travaux d'enquête : collecte et stockage des éléments de preuve	11
A. Collecte de preuves documentaires, testimoniales et numériques	12
B. Exhumation de charniers et restitution des dépouilles	14
C. Stockage, analyse et gestion des éléments de preuve	15
IV. Demander des comptes aux auteurs de crimes, en collaboration avec les entités nationales . .	15
A. Échanges et coopération avec le Gouvernement iraquien, y compris avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan	16
B. Renforcement des capacités des autorités iraqiennes	17
C. Travail en partenariat avec toutes les composantes de la société iraquienne	18
V. Coopération à l'appui des activités de l'Équipe d'enquêteurs	19
A. Concertation avec les États Membres et appui aux procédures en cours au niveau national	19
B. Assurer la cohérence avec les entités du système des Nations Unies	20
VI. Promotion de la responsabilité d'avoir à répondre de crimes internationaux	20
VII. Financement et ressources	21
VIII. Perspectives	21
IX. Conclusion	22

I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité trouvera ci-après le dixième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener l'EIIL/État islamique d'Iraq et du Levant (« l'Équipe ») à répondre de ses crimes.
2. Durant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a poursuivi efficacement ses enquêtes, conformément au mandat qui lui a été confié d'appuyer l'action menée à l'échelle nationale pour amener l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) à rendre des comptes à la suite d'actes pouvant être constitutifs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de génocide. Elle a mené ses travaux conformément aux dispositions de la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité et au mandat relatif à ses activités en Iraq ([S/2018/118](#), annexe), tel qu'approuvé par le Conseil le 13 février 2018.
3. En application du paragraphe 3 de la résolution [2379 \(2017\)](#), le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe est demeuré en étroit contact, de manière attentive, avec les autorités nationales, les personnalités religieuses, les organisations non gouvernementales et chaque groupe de survivants pour faire en sorte que les membres de Daech/EIIL, en Iraq et ailleurs dans le monde, aient à répondre de leurs crimes.

II. État d'avancement des enquêtes

A. Avancement des enquêtes prioritaires

4. L'Équipe a continué de progresser dans ses enquêtes sur les crimes internationaux commis par des membres de Daech/EIIL en Iraq. Mettant à profit ses six groupes d'enquête travaillant sur le terrain et deux groupes d'enquête thématique postés à Bagdad, Dahouk et Erbil, l'Équipe a continué de maintenir sa capacité de mener des enquêtes sur les crimes perpétrés contre toutes les communautés d'Iraq.
5. Durant la période considérée, l'Équipe a établi des rapports d'analyse préliminaire des crimes commis à l'égard de la population sunnite à Anbar ou encore de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers et de la destruction du patrimoine culturel. Elle a étayé les rapports existants au moyen de nouveaux éléments de preuve et d'une analyse juridique complémentaire et a été en mesure notamment d'effectuer une mise à jour importante du rapport de 2021 sur les crimes commis contre la communauté yézidie à Sinjar à l'aide de faits, d'analyses et d'éléments de preuve nouveaux et d' étoffer le rapport d'analyse initial des crimes commis par Daech/EIIL contre la communauté chrétienne en Iraq portant sur les actes perpétrés dans les localités de Hamdaniya et Bartala et celui sur la mise au point et l'emploi d'armes chimiques et biologiques par Daech/EIIL en Iraq. L'Équipe s'est tournée de plus en plus vers des activités intersectorielles, comme en témoigne son rapport sur la destruction du patrimoine culturel, portant actuellement sur 29 sites et recouvrant toutes les communautés d'Iraq. Elle a fait progresser ses enquêtes sur les crimes commis par Daech/EIIL durant l'occupation de Mossoul et estime que de nouvelles pistes permettront de mener à bien toutes les évaluations sur la direction et la structure hiérarchique du groupe dans cette ville et à Tell Afar. Elle prévoit d'établir ses premières constatations sur les actes qu'il a commis pendant son occupation de Mossoul, qui visaient la police et les forces de sécurité iraqiennes, et compte élargir ses enquêtes sur les crimes liés au patrimoine culturel qu'il a perpétrés.
6. La coopération fructueuse mise en place avec le Conseil supérieur de la magistrature en Iraq et en particulier avec le Président de la Cour suprême qui est également à la tête du Conseil a été d'une importance primordiale pour épauler les

activités de l'Équipe. Les juges d'instruction et les enquêteurs de tribunaux de tout l'Iraq ont joué un rôle déterminant à cet égard. Leur concours a été indispensable pour la progression de l'enquête et l'obtention de résultats pendant la période considérée.

7. L'Équipe a continué également de travailler selon une démarche intégrée avec la société civile afin de repérer les lacunes dans les connaissances existantes, d'harmoniser les activités prioritaires dans l'enquête et de chercher à éviter le chevauchement d'efforts et de moyens, en particulier en ce qui concerne la corroboration des déclarations des témoins et des survivants. Elle remercie les acteurs de la société civile qui ont communiqué des informations et fait des déclarations en qualité de témoins, dans le cadre des crimes faisant l'objet de l'enquête.

Mise au point et emploi d'armes chimiques et biologiques par Daech/EIIL

8. Durant la période considérée, au moyen de l'enquête sur la mise au point et l'emploi par Daech/EIIL d'armes chimiques et biologiques en Iraq l'Équipe a pu réunir et conserver de nouveaux importants éléments de preuve. Elle a notamment obtenu un grand nombre de preuves scientifiques et documentaires, qui étayent et font progresser son rapport d'analyse.

9. Les pistes suivies pendant cette période concernaient les principaux sites de production d'armes chimiques et ont permis d'affiner les connaissances sur les vecteurs fabriqués et employés par Daech/EIIL et d'étendre l'enquête à d'autres attaques à l'arme chimique perpétrées par le groupe dans tout l'Iraq. L'Équipe a travaillé avec des experts techniques, notamment du Service de la lutte antimines, qui ont fourni des informations spécialisées et complexes sur les sites de production d'armes chimiques, répertoriés lors de la libération des zones occupées par Daech/EIIL, ainsi que sur les vecteurs utilisés par ce dernier. L'Équipe se concentre également sur la collecte et la conservation de preuves liées à 12 attaques, en étroite collaboration avec les autorités judiciaires irakiennes qui lui ont communiqué des archives et des dossiers judiciaires.

10. Sur le plan de l'attaque du 8 mars 2016 lancée contre Taza Khormatou, l'Équipe a porté son attention sur la collecte d'éléments de preuve concernant les groupes de Daech/EIIL qui étaient actifs dans le secteur aux moments considérés. Elle est parvenue à recueillir et à sauvegarder de nouveaux éléments de preuve et des dossiers provenant du champ de bataille, notamment sur les opérations de Daech/EIIL à Kirkouk et sur l'implication éventuelle de suspects précis.

11. L'Équipe s'emploiera à l'avenir à élargir les dispositifs d'échange d'informations avec les entités d'experts et à obtenir des analyses et des rapports spéciaux. Elle fera également progresser son analyse des liens existant entre les suspects et les constatations juridiques et son analyse des formes précises de responsabilité pénale concernant les crimes fondamentaux qui auraient été perpétrés.

Crimes commis contre la communauté chrétienne

12. Les progrès appréciables accomplis dans la collecte et l'analyse d'éléments de preuve ont permis d'étayer le rapport d'analyse par des constatations préliminaires sur les crimes commis contre des membres de la communauté chrétienne en Iraq. L'Équipe a considérablement progressé dans son analyse des documents de Daech/EIIL ainsi qu'au moyen d'entretiens en tête-à-tête avec les témoins, notamment des victimes, des experts et des chefs religieux, et de l'évaluation des témoignages. Elle a également identifié et interrogé plusieurs chrétiens, femmes et hommes, qui avaient subi une conversion religieuse forcée et des traitements inhumains pendant leur détention à Hamdaniya et Bartala, et porté son attention sur

les femmes ayant été soumises à des violences sexuelles pendant leur détention par Daech/EIIL.

13. L'Équipe s'est employée aussi principalement à recenser et à recueillir des preuves sur les liens établis, afin que les commandants supérieurs et de niveau intermédiaire qui se trouvaient dans les villes à population chrétienne dans les plaines de Ninive et portent la responsabilité des crimes commis contre la communauté chrétienne soient amenés à rendre des comptes. Des progrès ont été accomplis dans la constitution de dossiers individuels pour des membres de Daech/EIIL en relation avec des crimes commis à Hamdaniya, dont un membre de haut rang associé au Diwan du butin. Les identités de ces membres de Daech/EIIL sont corroborées par des preuves testimoniales, des documents internes de Daech/EIIL et des dossiers communiqués par la justice iraquienne. L'Équipe a également progressé dans l'analyse de la propagande du groupe concernant la communauté chrétienne en répertoriant et en examinant ses publications, notamment ses fatwas et ses revues.

14. Par ses travaux d'enquête sur le terrain, l'Équipe a recensé plusieurs lieux principaux. En décembre 2022, au cours de l'une des nombreuses missions de terrain à Hamdaniya, elle a pu identifier notamment un dispensaire où des chrétiens avaient été rassemblés par Daech/EIIL et transférés de force hors de Hamdaniya, deux habitations où des femmes et des hommes restés sur place avaient été détenus et le bâtiment qui avait servi de quartier général à Daech/EIIL. Elle a également étayé ses constatations sur la destruction du patrimoine culturel chrétien à Mossoul et dans les plaines de Ninive, à savoir des églises, des monastères, des cimetières, des manuscrits, des symboles chrétiens et des œuvres d'art. Elle a également continué d'identifier les membres de Daech/EIIL portant la responsabilité de la destruction de ce patrimoine.

Crimes commis contre la communauté yézidie

15. L'Équipe a continué de recueillir des preuves sur l'attaque commise par Daech/EIIL contre la communauté yézidie dans le district de Sinjar et a mis à jour le dossier y relatif. Outre l'identification de nouveaux témoins potentiels, elle s'est employée à élargir sa liste des auteurs présumés de ces crimes, qui compte actuellement 2 286 personnes, dont 188 combattants étrangers. Des dossiers approfondis ont été constitués concernant 31 suspects. Pour mieux cerner le réseau de membres de Daech/EIIL qui étaient à l'origine de l'attaque de Sinjar ainsi que des meurtres, de la réduction en esclavage et des autres crimes commis par la suite contre la population yézidie de Sinjar, elle a appuyé la constitution de dossiers sur les auteurs individuels, en collaboration avec les autorités irakiennes, y compris les autorités kurdes, ainsi qu'avec les juridictions nationales compétentes de plusieurs États tiers.

16. L'Équipe a également poursuivi son enquête sur les crimes commis contre la communauté yézidie à Tell Afar, établi une liste de témoins et s'est concertée avec les autorités irakiennes locales et avec ses homologues.

17. L'Équipe a également poursuivi ses enquêtes sur les crimes perpétrés contre la population yézidie à Qani, Hamadan et Zelili. Elle a épaulé les autorités irakiennes avant, pendant et après les exhumations de charniers dans ces trois lieux, facilitant la collecte de preuves scientifiques supplémentaires et fournissant de nouvelles pistes. Elle a établi une liste de témoins et recueilli des preuves testimoniales pour faire la lumière sur les événements, notamment concernant les victimes, les rescapés et les auteurs présumés. Une analyse des éléments de preuve ayant trait à ces crimes ainsi qu'aux membres individuels de Daech/EIIL qui les auraient commis est en cours de préparation.

18. L'Équipe a également progressé dans son enquête sur la destruction du patrimoine culturel yézidi par Daech/EIIL. Elle a répertorié 106 sites détruits par le groupe, mené des entretiens avec des témoins et établi des conclusions analytiques sur ces destructions.

Crimes commis contre les communautés kaka'i, shabak et turkmène chiite

19. Venant compléter les enquêtes spécialisées intersectorielles sur les crimes fondés sur le genre, l'Équipe a cherché à faire avancer l'enquête sur les crimes perpétrés par Daech/EIIL contre les communautés kaka'i, shabak et turkmène chiite en Iraq, notamment les attaques prenant pour cibles des sites du patrimoine culturel et les campagnes d'assassinats et de disparitions forcées qui visaient nommément les membres de ces communautés.

20. L'Équipe s'est efforcée de réunir des preuves d'allégations relatives à la disparition de Turkmènes chiites de Tell Afar, ou encore de Shabak de villages situés près de Mossoul, et de recueillir des témoignages et des preuves documentaires et numériques de la destruction du patrimoine culturel. La base des éléments de preuves concernant les crimes commis contre ces communautés a été enrichie à la suite de l'envoi de plusieurs missions sur le terrain dans les provinces de Ninive et de Kirkouk et du renforcement de la coopération avec les autorités judiciaires, les organisations de la société civile, les chefs des communautés et les personnalités religieuses.

21. L'Équipe se concentrera désormais sur la collecte de preuves supplémentaires et la tenue d'entretiens avec des témoins clefs tels que les survivants et les témoins oculaires de crimes spécifiques fondés sur le genre. Elle examinera et analysera également les preuves en provenance du terrain pour identifier des suspects qui étaient présents dans le secteur à l'époque.

Crimes commis contre la communauté sunnite

22. L'Équipe a continué d'élargir son enquête sur les crimes commis par Daech/EIIL contre la communauté sunnite d'Anbar. Plus précisément, des preuves supplémentaires ont été recueillies concernant deux événements principaux : l'exécution de 16 membres de la tribu Albou Nimr dans une doline du désert de Tharthar et l'exécution de 46 membres de la tribu au rond-point Bakr dans la localité de Hit, menées toutes les deux en octobre 2014. L'Équipe a également porté son attention sur un troisième acte : la capture et l'exécution de 15 agents du poste de police de Jam'iya au début d'octobre 2014. Elle a recensé d'autres faits, notamment des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture, des traitements cruels, inhumains et dégradants et des destructions massives de biens publics et privés et du patrimoine culturel, qui seront examinés au fur et à mesure qu'avancera l'enquête.

23. L'Équipe a établi un rapport d'analyse préliminaire des premières constatations relatives à ces crimes et aux trois faits précités. Il se fonde sur les preuves réunies à ce jour et comprend des témoignages, une imagerie satellite, des documents de Daech/EIIL et des informations tirées de sources ouvertes. Les constatations permettent également l'identification de membres clefs de Daech/EIIL qui occupaient des postes de commandement à l'époque et l'établissement de dossiers individuels ayant trait à ces suspects.

Crimes commis à Tikrit et alentour

24. L'Équipe a continué d'enquêter sur les crimes commis par Daech/EIIL contre la population civile de Tikrit et d'Alam de juin 2014 à mars 2015.

25. De nouveaux éléments de preuve concordants ont été réunis sur des arrestations et détentions arbitraires, des passages à tabac, des exécutions publiques, le saccage

de monuments religieux et culturels ainsi que la destruction, le pillage et la saisie de biens par Daech/EIIL pendant son occupation de Tikrit et d'Alam. De nouveaux détails sur ses activités de propagande menées dans les médias se sont fait jour, sur la base de preuves testimoniales. L'Équipe a également identifié des suspects qui opéraient dans le secteur au cours de la période considérée.

26. L'Équipe a continué de collaborer avec les autorités judiciaires irakiennes et de réunir des preuves concordantes sur les auteurs du massacre perpétré à l'école de l'air de Tikrit en juin 2014.

27. L'Équipe s'est également concertée avec les autorités administratives et judiciaires et des représentants des communautés et des familles de survivants à Tikrit en vue de l'exploration de nouvelles pistes.

28. Durant les prochaines périodes considérées, l'Équipe continuera d'actualiser et de consolider le rapport d'analyse sur les crimes commis par Daech/EIIL et ses membres à Tikrit et Alam, et compte l'achever d'ici la fin de l'année.

Crimes commis à Mossoul et alentour

29. L'Équipe a élargi le champ de recherche sur les actes de Daech/EIIL prenant pour cible la police et les forces de sécurité irakiennes durant l'occupation de Mossoul. Les enquêtes portent actuellement sur les crimes perpétrés dans le sud de la ville. L'Équipe a notablement élargi la base d'éléments de preuve en procédant à des entretiens en tête à tête avec les témoins, notamment avec les victimes de crimes commis à Hammam el-Alil, et en évaluant les témoignages fournis. Les preuves recueillies à ce jour indiquent donc que plusieurs crimes auraient été perpétrés, dont des actes de torture, des disparitions forcées et le massacre de centaines d'agents et d'autres personnes associées à la police.

30. À la suite d'une mission dépêchée sur le terrain à Hammam el-Alil en mars 2023, l'Équipe a répertorié plusieurs lieux principaux, dont une habitation où Daech/EIIL avait détenu et torturé des policiers et d'autres personnes associées à la police et à la sécurité. Les preuves recueillies durant la mission ont donné des indications sur l'existence possible de lieux d'inhumation collective où se trouveraient les dépouilles de centaines de victimes.

31. L'Équipe a également poursuivi son enquête sur l'exécution de masse par Daech/EIIL d'un millier de détenus chiites à la prison de Badouch les 10 et 11 juin 2014. Elle a interrogé d'autres témoins, dont des personnes ayant survécu à l'attaque contre cette prison qui avaient été identifiées au moyen des dépositions communiquées par les autorités judiciaires irakiennes ainsi que de l'enquête menée par l'Équipe.

32. Après l'exhumation du principal site d'exécution en 2021 et 2022, qui contenait les dépouilles de près de 600 prisonniers chiites tués par Daech/EIIL, l'Équipe a continué de chercher à localiser d'autres charniers. Les enquêtes en cours ont permis d'identifier une victime qui serait la seule à avoir survécu à une exécution de masse menée au sud de Mossoul. L'Équipe s'emploie actuellement à localiser le charnier où quelque 85 prisonniers chiites auraient été tués par balle et inhumés.

33. Des témoignages ont permis à l'Équipe d'identifier d'autres membres de Daech/EIIL qui avaient participé à l'exécution des prisonniers chiites à la prison de Badouch.

34. Pour aider les autorités irakiennes à identifier les dépouilles et à les restituer aux familles, l'Équipe a établi une liste de personnes qui ont probablement été exécutées par Daech/EIIL et l'a communiquée au Département chargé des affaires

relatives aux charniers en Iraq, pour compléter la liste des noms des victimes qui y figurent déjà.

Enquêtes intersectorielles sur la destruction du patrimoine culturel

35. L'Équipe a élargi son enquête sur la destruction par Daech/EIIL du patrimoine culturel et religieux en dressant un inventaire préliminaire de la dévastation de sites relevant de toutes les communautés irakiennes. Elle porte actuellement son attention sur 29 d'entre eux, situés dans les secteurs de Ninive et de Mossoul, en vue d'identifier des suspects et des auteurs éventuels de crimes.

36. Les enquêtes menées sur le terrain ont permis de recueillir et de conserver des preuves testimoniales, fournies notamment par les gardiens des sites, et des preuves documentaires. L'Équipe a également réuni des vidéos de Daech/EIIL se rapportant à des attaques précises et a analysé du matériel de propagande. Elle a répertorié, à la suite de ses enquêtes, des sections de Daech/EIIL comme la hisba, le diwan des ressources enfouies (Diwan el-Rikaz) et le diwan du prosélytisme et des mosquées (Diwan el-Daaoua oual-Massajed), qui ont pu participer à la destruction du patrimoine culturel, et est en voie d'analyser le rôle et les responsabilités de chaque entité et d'en identifier les principaux membres. Elle examine également les méthodes de destruction, notamment l'emploi d'explosifs, la dégradation « industrielle » et le saccage, qui ont entraîné la destruction de biens culturels à Mossoul et dans les musées de Nimrod.

37. L'identification et l'accessibilité des témoins constituent des obstacles de taille pour l'Équipe qui cherche à faire avancer l'enquête. La priorité étant désormais accordée à l'identification de chacune des personnes responsables de la destruction du patrimoine culturel, elle procédera à un travail analytique détaillé, en étudiant notamment l'imagerie satellitaire, et contactera les différentes parties prenantes qui travaillent sur le patrimoine culturel, afin d'identifier les auteurs de ces destructions.

38. Pour faire progresser l'enquête, l'Équipe a collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et des entités non onusiennes, ainsi qu'avec les autorités irakiennes participant à la collecte, à la sauvegarde et à la restauration du patrimoine culturel irakien. Elle est en train d'élaborer un plan d'enquête élargi, pour poursuivre les crimes internationaux commis par Daech/EIIL contre toutes les minorités ethniques dans la zone géographique de la province de Ninive.

39. L'Équipe procède également à une analyse approfondie de ce qu'était l'organisation structurelle et la direction de Daech/EIIL à Mossoul au moment de l'occupation (juin 2014-décembre 2017), qui recouvre l'identification des principaux chefs et de leurs subordonnés, les rôles desdits chefs et la façon dont ces personnes étaient liées les unes aux autres. Elle entreprendra une analyse préliminaire durant la prochaine période considérée.

B. Groupes thématiques spécialisés : systématiser le savoir-faire concernant les principaux aspects des enquêtes

40. Parallèlement à ses principaux travaux d'enquête, l'Équipe a continué de renforcer ses capacités dans des domaines intersectoriels spécialisés, dans le respect des normes internationales.

Crimes sexuels et fondés sur le genre et crimes contre des enfants

41. Le Groupe d'enquête sur les crimes de genre et les crimes contre les enfants a continué d'enquêter sur ces types de crimes commis par Daech/EIIL à l'égard de

membres de bon nombre de communautés, dont les Yézidis, les turkmènes chiites, les Kaka'i, les Shabak et les sunnites. Ayant amplement documenté la capture et l'esclavage sexuel de femmes et de filles yézidies et l'utilisation de garçons yézidis comme enfants soldats, l'Équipe a progressivement investi davantage de moyens dans la collecte d'éléments de preuve sur des combattants individuels de Daech/EIIL faisant l'objet d'enquêtes ou de poursuites, au motif de leur participation à ces crimes. Elle a mené des entretiens avec des témoins et analysé des éléments de preuve figurant dans des demandes d'assistance émanant d'États tiers.

42. Ces six derniers mois, des pistes supplémentaires ont été établies dans l'enquête sur les crimes sexuels et fondés sur le genre commis contre des filles turkmènes chiites, pouvant concerner des femmes ayant été capturées par Daech/EIIL à Sinjar après avoir fui Tell Afar et contraintes par la suite d'épouser des combattants du groupe. Cette enquête recouvre également des garçons turkmènes chiites séparés de leur famille et contraints de devenir des enfants soldats. D'après les éléments de preuve recueillis récemment, des enfants turkmènes chiites, qui avaient de zéro à sept ans, ont été à certaines occasions adoptés par des familles de Daech/EIIL, une allégation sur laquelle l'Équipe continue d'enquêter. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'Équipe a établi un rapport analytique des constatations préliminaires sur les crimes sexuels et fondés sur le genre perpétrés contre des membres de la communauté turkmène chiite, identifiant également ceux qui auraient commis ces actes.

43. L'Équipe a également lancé de nouvelles pistes prometteuses sur des crimes fondés sur le genre et des crimes commis contre des enfants shabak et kaka'i. Malgré les problèmes considérables suscités par la nature sensible de ces crimes, dont le signalement demeure insuffisant, et la culture des communautés, des témoins potentiels ont été identifiés par l'entremise de contacts avec des organisations de la société civile.

44. Des preuves supplémentaires ont également été recueillies sur des crimes commis contre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers. Elles ont été intégrées à un rapport analytique recouvrant le caractère systématique des crimes se rapportant à l'exécution d'hommes et de garçons homosexuels. Les enquêtes ont porté sur Mossoul, où se sont déroulées la majeure partie des exécutions, mais elles en ont confirmé également d'autres à Tell Afar, Bartala et Sinjar. En plus des preuves testimoniales apportées par des témoins oculaires, les preuves documentaires ont été analysées, comme les écrits de Daech/EIIL décrivant l'idéologie du groupe sur l'homosexualité ou les jugements prononcés par ses tribunaux en faveur d'une exécution. L'analyse globale permet d'établir quels sont les départements (comme ceux de la justice et des doléances) qui ont participé aux exécutions et d'identifier les auteurs individuels de ces actes, notamment les juges et bourreaux de Daech/EIIL qui ont émis ou exécuté ces sentences.

Financement des crimes commis par Daech/EIIL

45. Durant la période considérée, l'Équipe a continué de consacrer son enquête à la structure financière et de commandement de Daech/EIIL et au mode de financement de l'effort de guerre et de la commission de crimes internationaux.

46. À cette fin, l'Équipe a affiné son analyse de quelques départements de Daech/EIIL, à savoir ceux du trésor (Diwan Beit el-Mal), de la zakat (Diwan el-Zakat oual-Sadaqat) et des soldats (Diwan el-Jound), pour cerner en détail les corrélations entre eux et la façon dont ils aidaient tous Daech/EIIL à exécuter sa stratégie menant à la commission de crimes internationaux. L'Équipe a également procédé à de vastes recherches sur le comité délégué de Daech/EIIL.

47. Au sujet des départements du trésor et de la zakat, l'Équipe a montré, par son analyse, le mode de coopération entre ces deux entités, qui étaient strictement subordonnées au comité délégué. Les constatations de l'Équipe sur Diwan el-Jound ont été étendues à la correspondance entre ce département et les différentes entités de Daech/EIIL et porté sur le rôle des « gouverneurs » (« walis ») du groupe dans la conduite des hostilités. L'Équipe a également analysé l'évolution du comité délégué, à partir de deux comités délégués en République arabe syrienne et en Iraq, après la prise de contrôle du territoire en 2014 par Daech/EIIL, en un seul comité délégué unifié vers 2017, ainsi que la fracture idéologique qui a pu se produire parmi les diverses factions et la façon dont cela aurait influé sur ses opérations. Elle a poursuivi son travail analytique afin d'établir des rapports qui puissent aider les autorités nationales à comprendre le fonctionnement et les opérations de Daech/EIIL.

48. L'Équipe a également suivi une nouvelle piste relative au pillage par Daech/EIIL de pétrole et à des attaques contre des infrastructures pétrolières de 2014 à 2017. Elle a approfondi ses recherches pour identifier des témoins et obtenir des témoignages éventuels et des rapports ayant trait à cette piste ainsi qu'à des suspects. Il lui sera fondamental, pour ses travaux analytiques, d'obtenir l'accès à des éléments de preuve essentiels qui sont sous la garde des autorités irakiennes.

C. Composition de l'Équipe d'enquêteurs et installations à sa disposition

49. L'Équipe compte désormais 216 membres, dont 157 font partie du personnel. Elle veille en priorité à l'équilibre femmes-hommes et à la répartition géographique, les femmes constituant actuellement 50 % de son personnel technique et de son personnel d'appui, et notamment à l'équilibre femmes-hommes aux postes de direction. Tous les groupes régionaux de l'ONU continuent d'être représentés.

50. Le nombre d'experts nationaux nommés au sein de l'Équipe a augmenté. On prévoit que trois experts nationaux supplémentaires seront bientôt désignés, ce qui portera à 31 le nombre total d'experts nationaux irakiens dans l'Équipe.

Mise à disposition de services d'experts par les États Membres

51. Les États Membres ont renouvelé leur appui à l'Équipe, par la mise à disposition de services d'experts, conformément au paragraphe 14 de la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Actuellement, 11 experts en tout ont été mis à disposition par les autorités allemandes, égyptiennes, jordaniennes, russes et suédoises. Ces experts ont également contribué à la diversité géographique de l'Équipe, de par sa composition.

III. Travaux d'enquête : collecte et stockage des éléments de preuve

52. L'Équipe a continué, pendant la période considérée, d'élargir et d'enrichir les éléments de preuve qu'elle détient, renforçant la base en vue d'une action judiciaire future, visant à faire répondre de leurs actes les membres de Daech/EIIL. Elle a obtenu des résultats notables, dont l'identification et la collecte du plus grand répertoire en ligne connu de données numériques stockées par Daech/EIIL dans le nuage, soit 2,6 téraoctets. De même, des éléments ont été glanés à partir de 64 disques durs supplémentaires lors de l'exhumation d'une dizaine de charniers. L'Équipe a numérisé plus de 8 millions de pages de documents de Daech/EIIL qui étaient en possession des autorités irakiennes. L'élaboration de nouvelles capacités telles que

la détection automatique des cachets des sections de Daech/EIIL ou encore de vidéos qui sont pratiquement des doublons lui permet d'enrichir de manière incisive les dossiers, tandis que ses fonds ne font que croître.

A. Collecte de preuves documentaires, testimoniales et numériques

53. L'Équipe a continué d'enrichir ses fonds en preuves documentaires, testimoniales et numériques, à l'appui des enquêtes et des poursuites en cours. Durant la période considérée, les capacités en criminalistique numérique ont été renforcées davantage. En particulier, des procédures de récupération avancées peuvent désormais être lancées au niveau d'appareils endommagés afin d'optimiser les éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille. Par sa collaboration efficace avec le tribunal antiterroriste de Ninive à Mossoul, l'Équipe a réussi à diagnostiquer avec succès, voire à extraire des données de 64 disques durs supplémentaires qui étaient liés directement aux activités de Daech/EIIL. Cette récupération importante de données scientifiques numérisées permet de mieux cerner globalement les opérations de Daech/EIIL.

54. Un programme interne de formation intersectorielle a également été mis en place pour optimiser l'identification, la collecte, la conservation et l'exploitation de la criminalistique numérique, dans le respect des normes internationales. Une trentaine de membres de l'Équipe ont tiré profit de cette formation, qui met l'accent sur l'identification et la collecte appropriées d'éléments de preuve, à l'aide de processus privilégiant le terrain, conformément aux meilleures pratiques en criminalistique. Cela contribuera à réduire le ratio du temps qui s'est écoulé jusqu'au moment où la preuve a été recueillie et rationalisera davantage la collecte de preuves numériques.

55. De même, l'Équipe a fait des progrès considérables sur le plan de l'exploitation des preuves numériques provenant d'Internet à partir d'enquêtes reposant sur des sources ouvertes. Durant la période considérée, elle a recensé et recueilli le plus grand répertoire connu de données numériques stockées par Daech/EIIL dans le nuage, soit 2,6 téraoctets. Elles comportent la collection complète du matériel de propagande diffusé par le groupe depuis 2013, ainsi que des documents administratifs, des orientations générales, du matériel de formation et des biographies d'idéologues et de chefs de Daech/EIIL. Le contenu des archives comprend également les documents d'origine d'applications de téléphonie mobile, élaborées par le groupe pour coordonner ses opérations sur le terrain. L'Équipe s'en servira pour reconstituer avec précision dans ses enquêtes les éléments des crimes commis contre bon nombre de communautés irakiennes. Les analyses et examens préliminaires de plus de 100 000 éléments du contenu original de Daech/EIIL ont facilité l'identification de plusieurs sources principales de matériel en vue d'enquêtes plus approfondies, notamment des instructions relatives à la production et à l'emploi d'armes chimiques, biologiques et nucléaires en Iraq et au-delà.

56. Par l'exploitation du matériel de propagande de Daech/EIIL, du contenu trouvé sur le dark Web et de l'imagerie satellite, les enquêteurs ont également recueilli des vidéos de propagande et des reportages photographiques majeurs montrant plus de 20 cas de destruction du patrimoine culturel par Daech. Une enquête globale reposant sur des sources ouvertes a également été menée sur la traite de femmes et de filles yézidiennes comme esclaves par des membres de Daech/EIIL et des combattants terroristes étrangers, à l'aide des médias sociaux et d'applications de messagerie. Cela a fait avancer considérablement l'identification des victimes des crimes commis contre les Yézidis et de leurs auteurs, notamment des crimes sexuels ou fondés sur le genre.

57. Enfin, des initiatives de formation et de renforcement des capacités à l'intention de parties prenantes externes ont continué d'améliorer le corps d'enquêteurs nationaux et de consolider davantage le partenariat entre l'Équipe et les autorités irakiennes. Une série de formations à des enquêtes « sources ouvertes » a notamment été organisée à l'intention des membres des tribunaux d'instruction et des services de sécurité irakiens durant la période considérée. Cela a été complété par des formations à des techniques d'enquête sur les sources ouvertes concernant toutes les opérations des Nations Unies, notamment une formation dispensée en avril 2023 par l'Équipe au Bureau des droits de l'homme de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Toutes les formations reposaient sur l'utilisation d'outils provenant de sources ouvertes et relevant du domaine public, ce qui permet d'optimiser le recours à ce savoir-faire et la pérennité des résultats.

58. En parallèle, les efforts de l'Équipe visant à numériser les preuves matérielles ont dépassé les prévisions figurant dans son précédent rapport au Conseil de sécurité. Elle a numérisé à ce jour plus de 8 millions de pages, plus d'un million de plus que l'objectif fixé en novembre 2022. Les nombres absolus ne révèlent cependant qu'une partie de la réalité. Cet effort est véritablement mesuré à l'aune de la facilité avec laquelle les autorités judiciaires irakiennes peuvent maintenant utiliser leurs propres fonds, comme l'attestent les juges irakiens qui ont indiqué que leurs délais de réponse concernant les dossiers et les demandes d'information avaient considérablement diminué. Cette meilleure accessibilité et exploitabilité des preuves documentaires cadre bien avec les objectifs de l'Équipe qui vise à accompagner le Gouvernement irakien, tout en enrichissant la base d'éléments probants disponibles en cas de poursuites contre des membres de Daech/EIIL.

59. La numérisation en bloc des dossiers contribue à accélérer les procédures, à rationaliser les enquêtes et à moderniser l'ensemble du processus judiciaire. Pour atteindre ces objectifs, l'Équipe collabore très étroitement avec ses homologues en Iraq fédéral et dans la Région du Kurdistan d'Iraq. Tout au long de la période considérée, les membres du bureau de numérisation de l'Équipe ont mené plus de 90 missions auprès des répertoires d'éléments de preuve, principalement les tribunaux et les services de sécurité dans les provinces d'Anbar, Bagdad, Erbil, Kirkouk, Ninive et Salaheddine. Ils ont recensé, examiné et évalué les fonds de preuves, formé le personnel, acheté et déployé du matériel et lancé et contrôlé les opérations de numérisation. L'estimation du volume de preuves documentaires, sur ces sites et d'autres, qui doivent encore être numérisées et conservées demeure élevée : plus de 20 millions de pages sur support papier, des milliers d'appareils électroniques et d'innombrables téraoctets d'informations.

60. Certains de ces grands ensembles de preuves documentaires sont des collections multimédias complexes, qui comprennent des documents papier, des livres, des cassettes VHS, des disques durs d'ordinateurs et des téléphones portables de Daech/EIIL. Chaque type de support nécessite une technologie distincte pour extraire les informations, les convertir dans un format numérique exploitable et les sauvegarder en vue d'une utilisation ultérieure. Une autre collection déjà entièrement numérisée par l'Équipe consistait en témoignages étayés par des enquêteurs et conservés sur papier. Pour gérer ces collections, l'Équipe a continué de faire appel à des équipes pluridisciplinaires d'analystes, d'experts archivistes et d'enquêteurs en médecine légale, afin de traiter et de préserver efficacement les preuves des crimes de Daech/EIIL.

61. L'Équipe accorde une grande importance à l'identification et à la traçabilité de la provenance des éléments de preuve, y compris leur déplacement de scènes de crime et de champs de bataille, ainsi que de tribunaux irakiens et d'autres entités gouvernementales. Cela lui permet d'assurer une chaîne de conservation

ininterrompue des éléments de preuve qui sont en sa possession, conformément à son mandat, et de garantir la viabilité à long terme des éléments de preuve qu'elle détient. À cette fin, elle étudie et analyse en permanence les preuves numérisées et numériques afin de veiller à la pertinence de leur contenu et, en fin de compte, de mieux les préparer à l'administration de la preuve électronique dans le cadre des procédures judiciaires nationales.

B. Exhumation de charniers et restitution des dépouilles

62. Au cours de la période considérée, l'Équipe a continué de prêter son concours à l'exhumation de charniers en Iraq, à des travaux de fouilles médico-légales sur le terrain ayant été menés en une multiplicité de lieux autour de la localité de Hit (province d'Anbar) ainsi que dans la ville de Sinjar (province de Ninive). L'Équipe a également consigné à titre préliminaire un éventuel charnier près de la localité de Hit, qui serait lié à l'exécution et à l'inhumation des dépouilles de membres de groupes minoritaires dans le secteur.

63. L'Équipe a également donné suite à de nouvelles informations obtenues sur l'emplacement de charniers éventuels en vue de leur examen scientifique dans bon nombre de lieux près de la ville de Mossoul.

64. Des contacts et un partenariat solides avec le Département chargé des affaires relatives aux charniers de la Fondation des martyrs et le Département médico-légal du Ministère de la santé, venant s'ajouter à l'appui sur le terrain apporté par le Gouvernement de la Région du Kurdistan, sont essentiels pour permettre à l'Équipe de mener ses travaux. La stratégie médico-légale commune convenue en 2021 entre l'Équipe et le Gouvernement iraquien a été appliquée et plusieurs objectifs importants ont été atteints durant la période considérée.

65. À cet égard, les exhumations dans trois charniers situés dans les parages de Hit ont été achevées en janvier 2023. D'après des témoignages, ces lieux sont liés à l'exécution de membres de la communauté sunnite durant l'occupation par Daech/EIIL du secteur mentionné. Plus de sept corps, d'autres restes humains entremêlés et des éléments de preuve connexes ont été exhumés d'un charnier à Zouwaya tandis que huit corps, d'autres restes humains entremêlés et des éléments de preuve connexes ont été exhumés d'un charnier situé près de Jam'iya.

66. Trois charniers à l'emplacement où 22 hommes auraient été exécutés en août 2014 ont été exhumés près du petit village agricole de Hamadan. Sept corps, bon nombre de restes humains entremêlés et des preuves connexes ont été exhumés d'un grand monticule de terre, tandis que les restes d'une autre personne étaient exhumés d'un autre monticule au nord de ce lieu. Deux corps, des restes humains entremêlés et des preuves connexes ont été exhumés de deux lieux à Zaliliya, à l'ouest de la ville de Sinjar, et trois autres dépouilles et des preuves connexes ont été exhumés d'un lieu situé près du village de Merkan, au pied des monts Sinjar. Ces exhumations ont été rendues possibles par l'action collective d'une équipe d'experts du Département chargé des affaires relatives aux charniers, du Département médico-légal et du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Cela porte à 40 le nombre de sites contenant les dépouilles de victimes yézidiennes des crimes commis par Daech/EIIL et faisant l'objet d'une enquête, en étroite collaboration avec les autorités nationales.

67. Tout au long de la durée des exhumations, l'Équipe a établi des cartes globales tridimensionnelles qui, associées à l'enregistrement numérique détaillé des restes humains et des preuves *in situ*, mené par le Département chargé des affaires relatives aux charniers, permettront de procéder à une reconstruction numérique précise de la scène du crime. L'évaluation avancée de la détection des changements temporels à

partir de l'imagerie satellitaire datée et tirée de sources ouvertes, s'ajoutant à l'exploration des données des preuves détenues par l'Équipe et à l'analyse en temps réel du paysage médico-légal au moment de l'exhumation, a permis d'élucider l'effet humain et environnemental sur le site. Cette démarche est essentielle pour comprendre la nature de ces anciennes scènes de crime et les pistes utiles à suivre.

68. Coïncidant avec la Journée nationale des charniers en Iraq, l'Équipe a participé le 16 mai 2023 à la commémoration du souvenir de 78 victimes des crimes de Daech/EIIL commis dans la prison de Badouch, dont les dépouilles ont été exhumées de charniers et identifiées en vue d'une inhumation digne. L'Équipe a fourni un appui sur place à ses homologues nationaux irakiens au Département chargé des affaires relatives aux charniers et au Département médico-légal en vue de l'exhumation de ces victimes.

C. Stockage, analyse et gestion des éléments de preuve

69. Tout en s'appuyant sur l'amélioration considérable du traitement de l'automatisation, mis en place au deuxième semestre de 2022, et disposant de plus de 4,7 millions de fichiers dans sa base de données, l'Équipe s'est attachée à améliorer l'efficacité des processus d'examen et d'analyse et à rationaliser le stockage des éléments de preuve.

70. L'Équipe transfère actuellement tous les fichiers audiovisuels du système de stockage des documents vers la plateforme Azure au moyen de l'application Zeteo, ce qui permettra d'économiser plus de 90 % des coûts mensuels de stockage des données audiovisuelles.

71. La capacité de détection automatique des cachets et sceaux de Daech/EIIL sur les documents a également été rajoutée à la fonctionnalité de traitement des données par l'Équipe, qui finit actuellement d'éprouver et de perfectionner ses modèles de détection des cachets. Cela facilitera le marquage automatique des documents tamponnés par les sections de l'organisation de Daech/EIIL et permettra aux enquêteurs de rechercher et de filtrer les documents de manière plus efficace.

72. L'Équipe a également achevé la détection des vidéos qui sont pratiquement des doublons, qui permet aux enquêteurs d'en examiner plus efficacement le contenu, en regroupant celles dont le contenu est similaire, mais qui ne sont pas des doublons exacts.

73. Enfin, l'Équipe a procédé à un premier examen des questions juridiques dans les pistes qu'elle suit afin d'élaborer un certain nombre de grandes catégories de haut niveau. Cela a aidé à mieux réorganiser les documents dans toutes les enquêtes. Au cours de la phase suivante de ce projet, un groupe dédié de professionnels recourra à l'apprentissage automatique pour appliquer ces catégories à tous les documents de la collection de l'équipe. Cela concourra à la création de listes de condensés par hachage et de requêtes de recherche pour classer les nouveaux documents collectés au fur et à mesure de leur traitement, garantissant ainsi une plus grande efficacité dans l'expansion et l'enrichissement des fonds de preuves.

IV. Demander des comptes aux auteurs de crimes, en collaboration avec les entités nationales

74. Pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat, l'Équipe a continué de forger d'étroits partenariats avec des entités nationales dans tout l'Iraq. Durant la

période considérée, elle a renforcé davantage ses liens avec les autorités nationales, les chefs religieux, les organisations non gouvernementales et d'autres entités.

A. Échanges et coopération avec le Gouvernement iraquien, y compris avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan

75. Tout au long de la période considérée, l'Équipe a continué de se concerter avec des responsables de haut rang du Gouvernement iraquien, des autorités judiciaires et du Parlement, notamment avec des représentants de la Région du Kurdistan. Le Conseiller spécial s'est entretenu avec le Conseiller à la sécurité nationale, les Ministres de la justice, de la santé et de l'enseignement supérieur et avec le Coordonnateur de la communication internationale du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Il s'est concerté également avec le Président de la Chambre des députés et avec le Président de la commission juridique parlementaire.

76. Le Conseiller spécial a rencontré par ailleurs le Président de la Cour suprême et le Président du Conseil supérieur de la magistrature et maintenu des contacts constants avec ce dernier ainsi qu'avec les juges d'instruction compétents pour veiller à faire progresser les travaux d'enquête et les activités opérationnelles de l'Équipe. Il a continué en particulier de se concerter avec les présidents de la cour d'appel de Ninive, du tribunal de Roussafa et du tribunal d'instruction de Karkh et les a remerciés d'appuyer les enquêtes de l'Équipe.

77. L'Équipe a maintenu le contact avec le Vice-Ministre des affaires étrangères en vue des relations bilatérales en sa qualité de nouveau président du Comité national de coordination, qui continue de faciliter les travaux de l'Équipe, conformément au mandat qui lui a été confié. Le Conseiller spécial a été particulièrement encouragé par l'appui constant apporté par son président et par la volonté partagée de s'appuyer sur la coopération déjà solide nouée entre l'Équipe et le Gouvernement iraquien.

78. Durant la période considérée, le Conseiller spécial s'est concerté avec le bureau du Premier Ministre, au moyen de réunions avec ses conseillers principaux aux affaires juridiques et aux droits humains, qui se sont rendus à deux occasions au bureau de l'Équipe à Bagdad pour des entretiens approfondis sur les travaux et les enquêtes en cours.

79. L'Équipe a continué d'étendre et de consolider les arrangements préexistants avec les juges irakiens compétents, ce qui a donné la possibilité de communiquer les constatations sur le financement de Daech/EIIL. Elle est en pourparlers constants avec le Conseil supérieur de la magistrature, le conseiller juridique du Premier Ministre et le Conseil d'État iraquien sur la façon d'accompagner au mieux un processus dirigé par l'Iraq afin d'envisager les moyens d'instaurer un cadre juridique permettant d'amener les membres de Daech/EIIL à répondre, devant les tribunaux compétents, des crimes internationaux qu'ils ont commis.

80. À cet égard, l'Équipe n'a cessé de réaffirmer sa volonté de mettre ses connaissances spécialisées, dans le plein respect de son mandat et de la mission dont elle a été investie, au service d'initiatives relatives à l'adoption d'une loi iraquienne sur les crimes internationaux fondamentaux, qui servirait de fondement juridique à la poursuite en justice des membres de Daech/EIIL en Iraq. En mars 2023, elle a participé à une réunion conjointe entre des membres des autorités judiciaires irakiennes et des experts juridiques du bureau du Premier Ministre, du Comité national permanent chargé du droit international humanitaire et du Conseil d'État iraquien, afin d'examiner les voies pour inculper les membres de Daech/EIIL pour les crimes internationaux commis en Iraq. Les participants ont établi un groupe de travail

conjoint qui se réunira régulièrement et ont envisagé d'inviter des parlementaires et d'autres experts. Une deuxième réunion du groupe de travail s'est tenue en mai 2023.

81. Durant la période considérée, le Conseiller spécial s'est également entretenu avec de hauts responsables du Département chargé des affaires relatives aux charniers et du Département médico-légal, avec lesquelles l'Équipe collabore étroitement pour appuyer le processus d'exhumation des charniers et d'identification des victimes et permettre aux familles d'inhumer les dépouilles des victimes.

82. L'Équipe a apprécié l'appui constant fourni par les représentants du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Elle a continué de se concerter avec le Président du Conseil supérieur de la magistrature de la Région du Kurdistan. D'importantes contributions ont été faites aux travaux d'enquête de l'Équipe, en particulier par le Ministère de l'intérieur, le Bureau de sauvetage des otages yézidis et la Commission d'investigation et d'instruction. L'Équipe se concerte régulièrement avec le Coordonnateur de la communication internationale et son Bureau.

B. Renforcement des capacités des autorités irakiennes

83. L'Équipe a continué d'appuyer la numérisation des archives dans les différents tribunaux de Bagdad (à savoir Roussafa et Karkh), Tikrit, Anbar, Ninive, Kirkouk, Taza Khormatou et Erbil. Elle a assuré une formation à la gestion des éléments de preuve et à l'organisation logique et matérielle des archives pour en faciliter l'accès et l'exploitation. Elle s'est également employée à renforcer les capacités des entités nationales d'acquérir, d'analyser et de conserver les preuves numériques récupérées d'appareils saisis sur le champ de bataille ainsi que du Web visible et du dark Web.

84. Durant la période considérée, l'Équipe a organisé une formation adaptée et établi quatre laboratoires de criminalistique dans les principaux tribunaux, notamment Karkh, Roussafa et Tikrit et au Bureau de lutte antiterroriste à Bagdad.

85. En avril 2023, dans le cadre du renforcement des capacités des experts irakiens et de la collaboration avec ses homologues judiciaires à la cour pénale et à la cour d'appel fédérale, l'Équipe a organisé une formation complète à la criminalistique numérique à l'intention du bureau de lutte contre la criminalité électronique du Ministère de l'intérieur à Kirkouk. En partenariat avec le tribunal antiterroriste de Ninive, elle a formé des experts irakiens en criminalistique à l'extraction de données cruciales à partir de la collection, par la Cour, d'éléments de preuve endommagés sur le champ de bataille liés aux crimes de Daech/EIIL. Elle a fourni du matériel de criminalistique numérique spécialisé pour renforcer le laboratoire spécial d'enquêtes scientifiques du Service irakien de lutte contre le terrorisme. En mars 2023, elle a donné un large éventail de matériel technique et scientifique au Département médico-légal, notamment des produits de laboratoire et des équipements de protection individuelle à utiliser au cours d'activités quotidiennes dans les laboratoires d'anthropologie et d'analyse génétique.

86. À des fins de constitution de dossiers conjoints, l'Équipe a établi des listes de suspects ayant participé à des crimes commis par Daech/EIIL en Iraq et étant toujours en liberté hors du pays.

87. À la suite de la désignation du nouveau Ministre de l'intérieur et à l'issue d'une formation pilote à la protection des témoins, organisée conjointement en juin 2022 par l'Équipe et la mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en Iraq, ces entités ont décidé de créer un programme de formation à l'intention de spécialistes de la protection des témoins, qui seront désignés par le Ministère de l'intérieur. L'Équipe apportera à cet égard son assistance technique à l'élaboration d'un modèle d'évaluation des menaces et des risques.

C. Travail en partenariat avec toutes les composantes de la société iraquienne

88. Pour veiller à ce que ses activités d'enquête soient éclairées par le savoir et l'expérience de toutes les communautés touchées en Iraq, l'Équipe a continué de se concerter en priorité avec des personnalités religieuses, des groupes de rescapés, des représentants d'organisations non gouvernementales et des chefs des communautés.

89. Durant la période considérée, le Conseiller spécial a rendu visite au grand ayatollah Ali al-Sistani dans la ville sainte de Najaf et a eu l'honneur de s'entretenir avec lui du travail d'enquête de l'Équipe dans la quête de la justice en Iraq et ailleurs. Les messages de paix et les appels lancés par ce dernier au nom des victimes, pour que les auteurs de crimes internationaux commis par Daech/EIIL aient à répondre de leurs actes, restent au cœur des travaux de l'Équipe.

90. L'Équipe s'est entretenue également avec le Président du Conseil de jurisprudence iraquienne, Ahmed Hassan al-Taha, et s'est rendue au mausolée et à la mosquée de l'imam Abou Hanifa à Bagdad. Le Conseil a réaffirmé son soutien constant aux enquêtes de l'Équipe.

91. En février 2023, le Conseiller spécial s'est rendu à Taza Khormatou à Kirkouk, à un moment qui coïncidait avec l'anniversaire de l'attaque commise en 2016 par Daech/EIIL au moyen d'armes chimiques contre la population de la localité. Il a eu l'occasion de s'entretenir avec un groupe de victimes et de survivants, des responsables locaux, des chefs des communautés et le juge d'instruction chargé de l'affaire.

92. Le Conseiller spécial a également visité en mai 2023, les sanctuaires de l'imam Hussein et de l'imam Abbas à Karbala, rencontrant les gardiens des lieux saints, Sayyed Safi et cheik Karbalai. Durant la visite, il s'est également rendu à la fondation Wafi de documentation et d'études et s'est entretenu avec le président du Centre iraquien chargé de documenter les crimes extrémistes. Les deux centres se sont déclarés prêts à coopérer avec l'Équipe.

93. Durant la période considérée, le Conseiller spécial a également expliqué en détail les travaux de l'Équipe à des universitaires et à des professeurs irakiens. À Bagdad en mai 2023, il a fait un exposé sur le mandat et les résultats obtenus par l'Équipe, au cours d'un séminaire au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique auquel ont participé 30 universitaires de tout l'Iraq. Il s'est également rendu à l'Institut Al-Alamein d'études universitaires à Najaf.

94. En parallèle, le forum de dialogue entre l'Équipe et les organisations non gouvernementales a continué de servir d'importante plateforme pour l'échange de connaissances et de meilleures pratiques avec les organisations non gouvernementales irakiennes et internationales dans des domaines pouvant intéresser ses enquêtes. En février 2023, le forum a tenu sa cinquième table ronde thématique sur le fait d'amener les membres de Daech/EIIL ayant commis des crimes internationaux à répondre de leurs actes et d'enquêter sur les crimes fondés sur le genre ; 50 participants d'organisations de la société civile et des membres de l'Équipe y ont participé pendant une demi-journée pour réfléchir aux activités menées à ce jour dans le cadre de l'enquête sur les crimes fondés sur le genre, commis par Daech/EIIL, et pour échanger des idées et des pratiques optimales, en vue de renforcer à cet égard la coopération entre l'Équipe et les organisations non gouvernementales. Les représentants des organisations non gouvernementales ont évoqué les divers problèmes auxquels ils se heurtaient au moment de travailler avec des personnes ayant survécu à des crimes fondés sur le genre, notamment la crainte d'être mises au banc de la société et la nécessité d'améliorer la législation existante, afin d'accroître la confiance à l'égard

de la procédure judiciaire, parmi les communautés touchées. L'Équipe a remercié les donateurs qui financent ses travaux dans ce domaine, par l'entremise du Groupe d'enquête sur les crimes de genre et les crimes contre les enfants, qui dépend entièrement de contributions extrabudgétaires.

V. Coopération à l'appui des activités de l'Équipe d'enquêteurs

A. Concertation avec les États Membres et appui aux procédures en cours au niveau national

95. Conformément à son mandat et à ses attributions, l'Équipe a continué de se concerter avec les États Membres pour amener les membres de Daech/EIIL à répondre des crimes internationaux qu'ils ont commis et prêter son concours à un nombre croissant de juridictions nationales.

96. En parallèle, l'Équipe a continué de renforcer sa capacité d'appuyer les procédures nationales en cours dans les États Membres. En tout 17 États tiers et 39 autorités compétentes dans ces pays ont demandé l'assistance de l'Équipe dans le cadre des enquêtes et poursuites en cours. La capacité de l'Équipe de recueillir des témoignages en réponse directe à des demandes d'assistance, associée à l'aptitude de répertorier des documents internes de Daech/EIIL corroborant les preuves numériques du champ de bataille, a été d'un grand secours pour appuyer les enquêtes menées par les juridictions nationales. Pendant la période considérée, l'Équipe a apporté son soutien à plusieurs enquêtes qui ont débouché ou devraient déboucher sur des procédures judiciaires.

97. Concrètement, l'Équipe a continué de mener des entretiens avec des témoins à la demande d'États tiers, dans le cadre d'enquêtes en cours contre des membres de Daech/EIIL résidant dans des juridictions étrangères, qui étaient principalement impliqués dans des crimes contre la communauté yézidie. Elle analyse également les éléments de preuve recueillis en réponse à des demandes spécifiques émanant d'un certain nombre d'États Membres et liés à des enquêtes conjointes concernant les réseaux de Daech/EIIL impliqués dans l'esclavage sexuel, en vue de constituer un dossier sur les membres du groupe qui ont été identifiés. Elle a également continué de collaborer avec ses homologues parmi les autorités judiciaires irakiennes pour signaler aux États Membres des suspects associés à Daech/EIIL ayant commis des crimes en Iraq mais qui ont depuis fui à l'étranger.

98. L'Équipe a continué de présenter des témoignages et des rapports d'experts, notamment sur les attaques commises par Daech/EIIL contre la communauté yézidie à Sinjar et une analyse des mariages forcés avec Daech, qui serviront au cours des procédures nationales. Ses experts ont fait des témoignages au cours de procès aux États-Unis et en Suède au début de 2023 et témoigneront bientôt au cours de procédures pénales qui ont été engagées contre des membres de Daech/EIIL au Portugal et au Royaume des Pays-Bas. L'appui fourni par l'Équipe aux enquêtes et aux poursuites nationales, notamment le fait de localiser des témoins susceptibles d'apporter des précisions et de s'entretenir avec eux, de divulguer des documents relatifs à Daech/EIIL et d'apporter des témoignages d'experts, a débouché sur la tenue de procès au Portugal et en Suède et contribué au prononcé d'un verdict de culpabilité dans une affaire récente relative au groupe aux États-Unis.

B. Assurer la cohérence avec les entités du système des Nations Unies

99. Depuis son précédent rapport, l'Équipe a poursuivi sa participation active en tant qu'entité des Nations Unies, notamment au Groupe du Pacte mondial contre le terrorisme. En mars 2023, elle a participé à un événement de haut-niveau au Bureau de lutte contre le terrorisme et à l'Institute for Economics and Peace portant sur la situation du terrorisme en 2023 et sur les perceptions et tendances en vue d'interventions plus robustes pour prévenir et combattre l'extrémisme violent et le terrorisme. En janvier 2023, elle a concouru à la neuvième réunion du Comité de coordination du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme ayant trait au paysage changeant de la lutte antiterroriste et à des réponses fondées sur des éléments de preuve et axées sur des données, face à la menace.

100. En mars 2023, le Conseiller spécial s'est entretenu avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme ainsi qu'avec plusieurs rapporteurs spéciaux ayant des mandats d'intérêt commun, relatifs à la nécessité d'amener les membres de Daech/EIIL ayant commis des crimes internationaux à répondre de leurs actes.

101. En mai 2023, l'Équipe a également participé à une réunion de groupes d'experts portant sur le fait d'amener des auteurs de violences sexuelles et fondées sur le genre dans des contextes terroristes à répondre véritablement de leurs actes, coorganisée par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit. Cela lui a donné l'occasion de partager ses connaissances spécialisées sur les instances de justice pénale concernant la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les affaires de terrorisme et dans le contexte des violations des droits humains.

VI. Promotion de la responsabilité d'avoir à répondre de crimes internationaux

102. Conformément au mandat qui lui a été confié en application du paragraphe 3 de la résolution [2379 \(2017\)](#), le Conseiller spécial a poursuivi son action visant à lancer dans le monde entier des poursuites pour les crimes commis par Daech/EIIL et à travailler aux côtés des survivants, pour que soient pleinement reconnus leurs intérêts, eu égard à la nécessité que Daech/EIIL réponde de ses actes.

103. En avril 2023, le Conseiller spécial a participé à la trente-troisième réunion du réseau de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale pour les enquêtes et les poursuites liées aux crimes de génocide à La Haye (Royaume des Pays-Bas), faisant le point des derniers résultats obtenus par l'Équipe et établissant des contacts avec les autorités judiciaires des États Membres afin d'apporter un appui direct aux procédures lancées contre des membres de Daech/EIIL.

104. L'Équipe a participé à un atelier sur le droit international humanitaire et la lutte antiterroriste à l'intention des enquêteurs et procureurs nationaux à La Haye, en avril 2023, coorganisé par l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale et le Comité international de la Croix-Rouge. Ce forum-débat au niveau d'experts visait à préciser la pertinence du droit international humanitaire pour l'application du droit pénal national par les autorités judiciaires nationales.

105. En juin 2023, l'Équipe a participé à une activité coorganisée par la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, Justice Rapid Response, Yazda et la Fondation Clooney pour la justice, dialoguant avec des rescapés du génocide.

VII. Financement et ressources

106. L'Équipe est parvenue à progresser dans l'exercice des fonctions de base relevant de son mandat au moyen d'un financement au titre du budget ordinaire. Cependant, des ressources extrabudgétaires sous forme de fonds, de matériel et de services par les États Membres et par les organisations régionales et intergouvernementales ont été essentielles pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, conformément au paragraphe 14 de la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité.

107. Des contributions volontaires sous forme de contributions extrabudgétaires ont été fournies pour faire avancer les priorités thématiques et d'enquête de l'équipe et permettre la mise en place opérationnelle de domaines d'activités spécialisés, y compris la destruction du patrimoine culturel par Daech/EIIL, la protection des témoins, les initiatives potentielles de collecte de données *ante mortem* à l'étranger, la mise au point et l'emploi d'armes chimiques et biologiques, la numérisation et l'archivage des preuves, l'excavation des charniers, les enquêtes sur les crimes sexuels et fondés sur le genre commis par le groupe et les initiatives de renforcement des capacités du Gouvernement iraquien, y compris dans la Région du Kurdistan.

108. Durant la période considérée, l'Équipe était reconnaissante de recevoir une aide extrabudgétaire de l'Allemagne, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Inde, du Royaume des Pays-Bas et de l'Union européenne. De nouvelles contributions ont également été garanties par la Suède.

109. La mobilisation des ressources continue d'être un obstacle majeur pour l'Équipe ; elles lui sont essentielles pour maintenir le rythme et la minutie de son travail d'enquête. À l'avenir, elle poursuivra son dialogue avec les États Membres concernant les lacunes recensées et les domaines nécessitant un financement, afin de pouvoir veiller en permanence à amener des membres de Daech/EIIL à répondre de leurs actes. Plus précisément, cet appui pourrait être consacré à l'amélioration de nouvelles pistes étroitement liées au rapatriement de personnes affiliées à Daech/EIIL des camps situés dans des pays voisins, y compris le camp de Hol, à l'exhumation des charniers et à la progression des moyens nécessaires à l'identification par l'ADN.

VIII. Perspectives

110. Sur la base des progrès accomplis à ce jour et des obstacles qui subsistent, l'Équipe orientera ses travaux vers les priorités principales ci-après, dans les six prochains mois :

a) poursuite de la collecte et de l'exploitation constantes des informations et des pistes liées aux crimes internationaux fondamentaux commis par Daech/EIIL en Iraq qui ont touché toutes les composantes de la société, en vue d'appuyer les enquêtes et les poursuites menées en Iraq et dans des États tiers, concernant les crimes internationaux fondamentaux au moyen de la fourniture d'informations et d'éléments de preuve ;

b) aide à un processus d'élaboration par l'Iraq d'un texte fondé sur le droit pénal international afin d'établir un cadre juridique national visant à appuyer de futures poursuites pénales, au plan national, de membres de Daech/EIIL, y compris de personnes pouvant rentrer au pays, au motif de commission de crimes internationaux, conformément au mandat de l'Équipe ;

c) élargissement de l'appui au renforcement des capacités des autorités judiciaires irakiennes sur le plan des procédures pénales et de la constitution de dossiers.

111. L'Équipe continuera de mettre en œuvre ces priorités en étroite coopération avec le Gouvernement irakien.

IX. Conclusion

112. L'Équipe est persuadée de pouvoir progresser de manière constante dans l'exécution de son mandat. Durant la période considérée, ses travaux ont produit des résultats considérables, non seulement sur le plan de la collecte persistante d'éléments de preuve mais également du renforcement des capacités des autorités judiciaires irakiennes ayant trait au droit pénal international et au transfert d'équipement et de matériel.

113. Dans les mois à venir, l'Équipe continuera de travailler avec le Gouvernement irakien pour tirer parti des nouvelles possibilités de demander des comptes aux auteurs de crimes tout en portant son attention sur les suspects. Elle est disposée à appuyer d'éventuels procès à l'avenir qui se fondent sur une loi nationale relative à des crimes internationaux, conformément à son mandat et aux meilleures pratiques et politiques des Nations Unies.

114. L'Équipe demeure fermement résolue à faire en sorte que les membres de Daech/EIIL aient à répondre des crimes internationaux qu'ils ont commis, par la voie de l'appui constant de la communauté internationale et notamment de l'Iraq, pour veiller à ce qu'il soit donné suite à l'appel légitime à la justice pour les survivants et les victimes.
